

Pôle architecture et patrimoine

Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine du puy de dôme
tél-04 73 41 27 27 – udap.puy-de-dome@culture.gouv.fr

Affaire suivie par Frédéric Sanial

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Clermont-Ferrand, le 19 septembre 2025

L'Architecte des bâtiments de France

à

DREAL AURA -UD CAP – ECIE

A l'attention de Monsieur BORIES Frédéric
[frederic.bories@developpement-
durable.gouv.fr](mailto:frederic.bories@developpement-durable.gouv.fr)

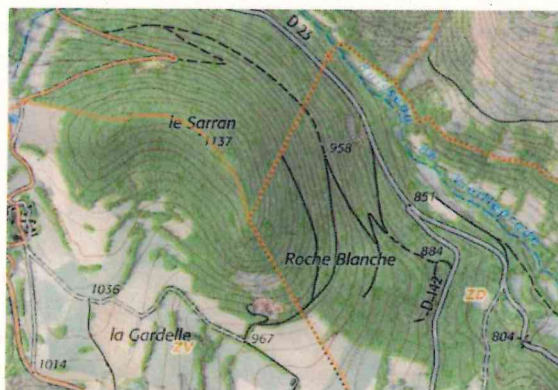
V/Réf : Votre envoi mail du 17/09/2025 - AENV – EXPLOITATION CARRIERE DE POUZZOLANE – demande d'avis à un organisme

N/Réf : MC/FS N° 25-411

Objet : LA-CHAPELLE-MARCOUSSE et RENTIERES – exploitation d'une carrière de pouzzolane au lieu dit « le Sarran » à la Chapelle Marcousse et Rentières (63) - Dossier de demande d'autorisation environnementale

Par envoi cité en référence, vous nous avez transmis, pour avis, le dossier de demande d'autorisation environnementale concernant l'exploitation d'une carrière de pouzzolane au lieu dit « le Sarran » sur les communes de la Chapelle Marcousse et de Rentières (63).

Après examen, je vous informe que les parcelles ne sont pas protégées ou situées en espace protégé.



<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>

Je n'ai pas d'observation à formuler sur le projet présenté.

L'architecte des bâtiments de France,

Muriel CROS